

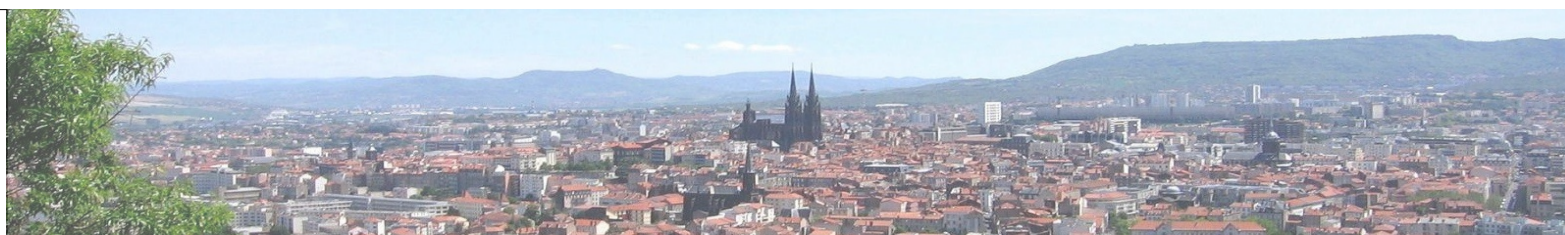
Portrait de territoire Clermont Auvergne Métropole



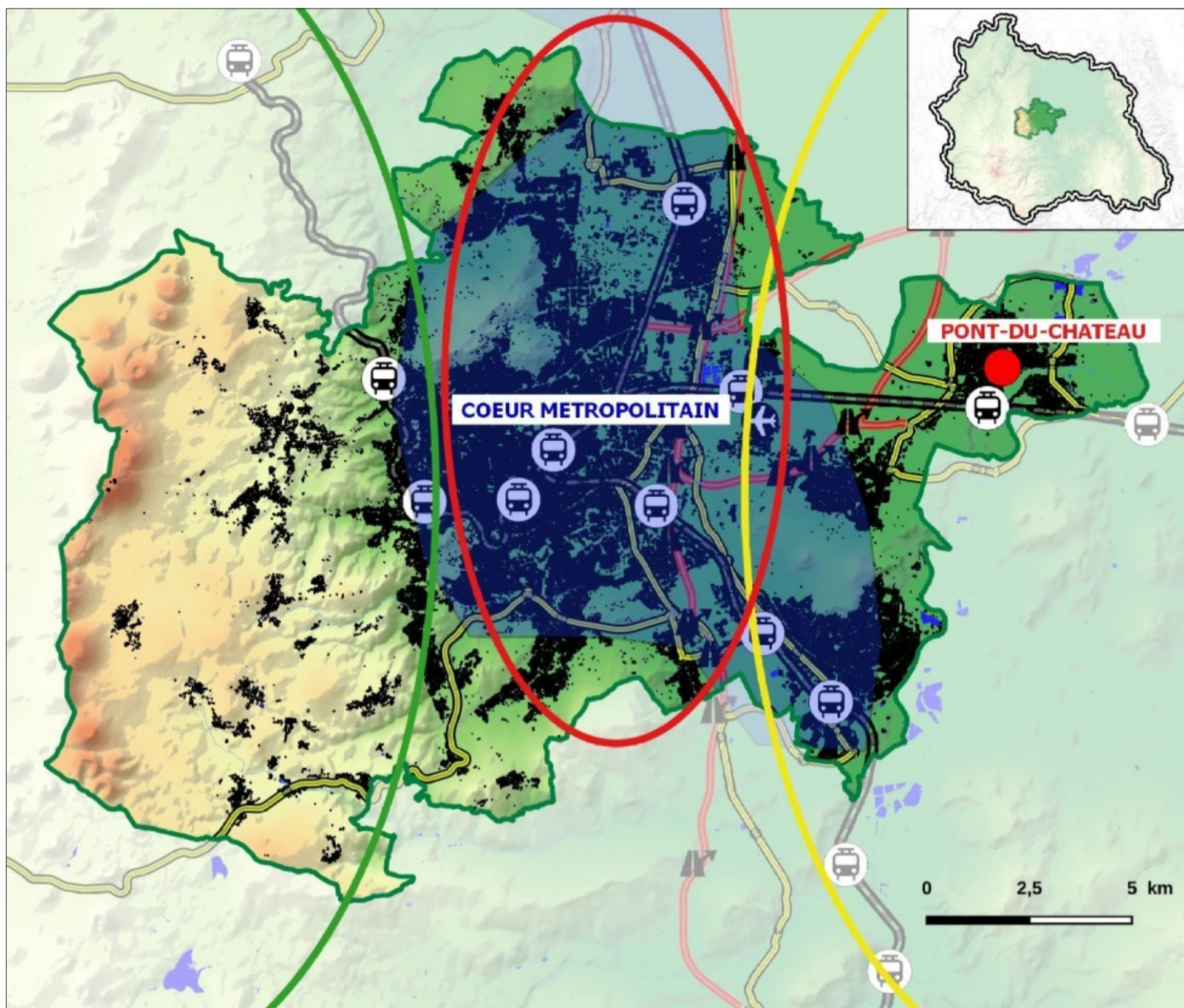
Sommaire
















Atlas cartographique	3
Synthèse	5
Fonctionnement global du territoire	
Géographie	6
Une métropole entre la Chaîne des Puys à l'ouest et la plaine de la Limagne à l'est	
Démographie	7
Une métropole en croissance	
Logement	8
Une politique de l'habitat portée par la métropole	
Emploi	10
Une économie de plus en plus diversifiée	
Armature territoriale	11
La place de la métropole	
Mobilité	12
Une offre de mobilité de qualité à développer vers les territoires voisins	
Énergie	13
Un engagement vers la transition énergétique	
Biodiversité	14
Une biodiversité riche à proximité immédiate des secteurs urbanisés	
Agriculture	15
Une agriculture à préserver de l'étalement urbain	


Atlas cartographique



Fonctionnement global du territoire



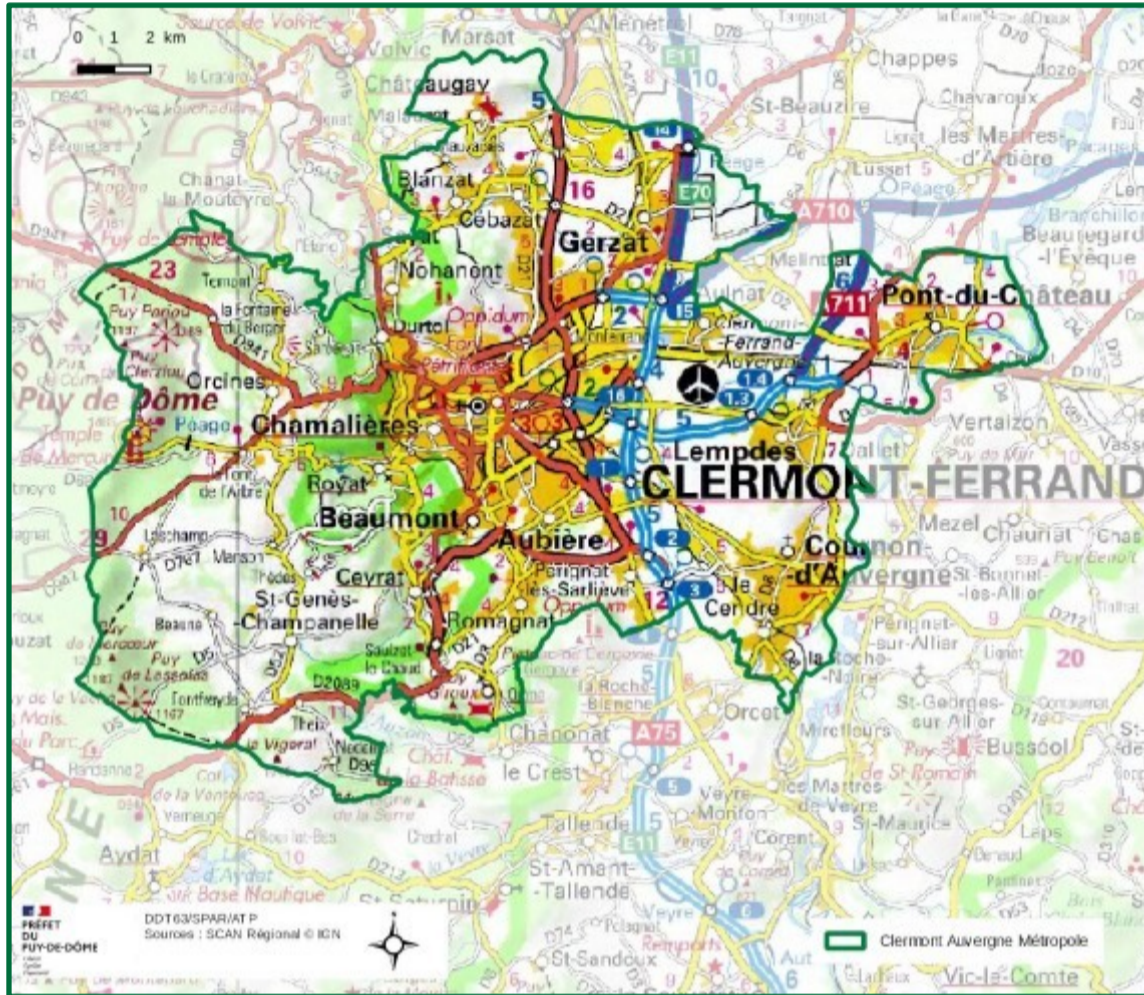
<p> Chaîne des Puys :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'activité agricole - Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - conservation du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - valorisation de la richesse paysagère et environnementale <p> Plaine de Limagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espaces agricoles à haute valeur agronomique - extension de l'urbanisation <p> Secteur urbanisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - territoire dense - riche en emplois, services et équipements - bien desservi par les TC 	<p> Clermont Auvergne Métropole</p> <p> Coeur métropolitain du SCoT</p> <p> Pôle de vie (SCoT)</p> <p> Cours d'eau</p> <p> Plan d'eau</p> <p> Bâti</p>	<p> Autoroute</p> <p> Echangeurs</p> <p> Routes départementales</p> <p> Voies ferrées</p> <p> Gares</p> <p> Aéroport</p>
--	--	--


DDT63/SPAR/ATP
Sources : © IGN-BD ORTHO® 2016
MNT-CRAIG,



Une métropole entre la Chaîne des Puys à l'ouest et la plaine de la Limagne à l'est

Aménagement du territoire

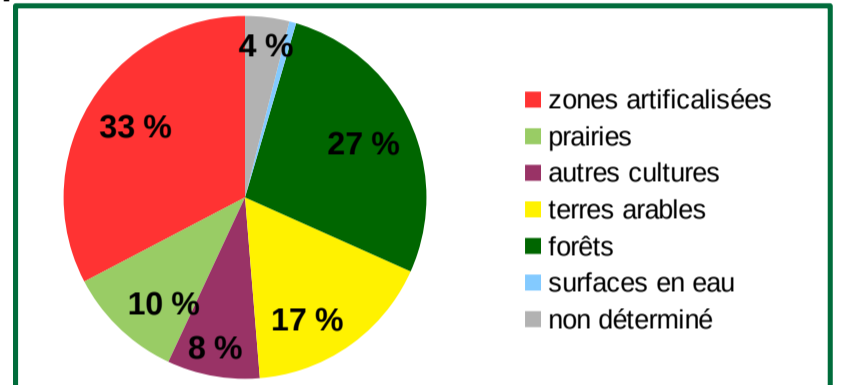


Chiffres clés :

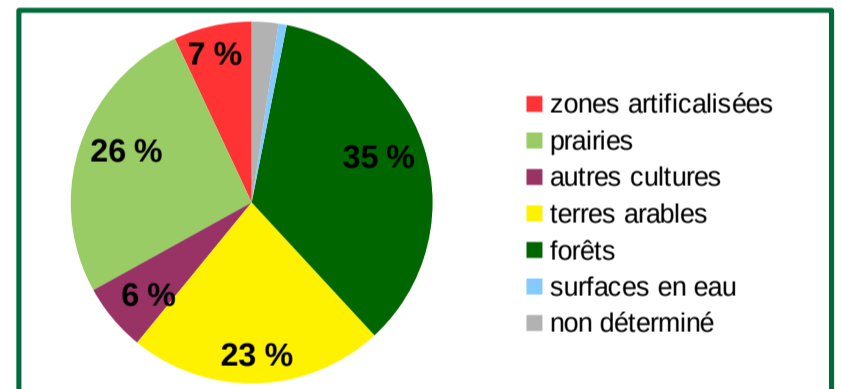
Nombre de communes : 21
Population : 289.817 hab. en 2017
Superficie : 302,5 km² (30 254 ha)
Densité : 958 hab/km² (dep : 82 hab/km²)

Occupation du sol

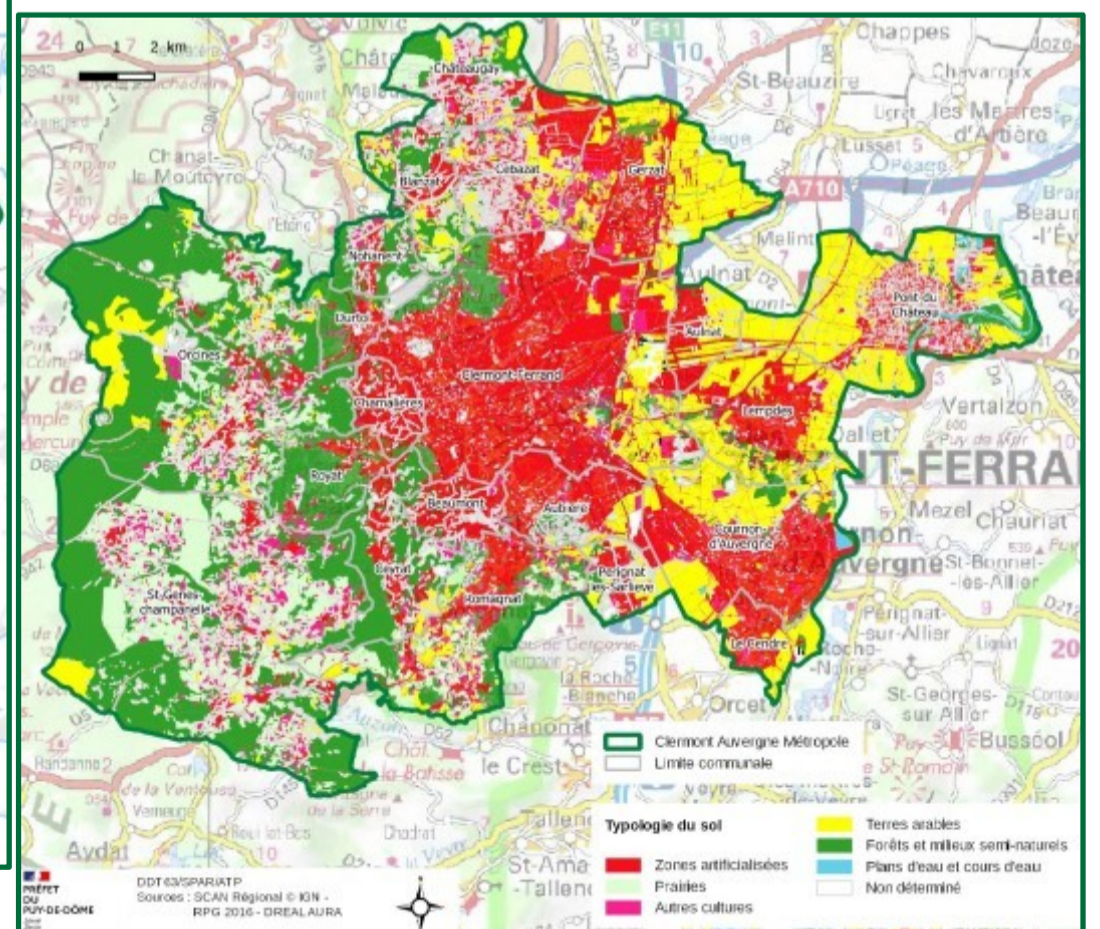
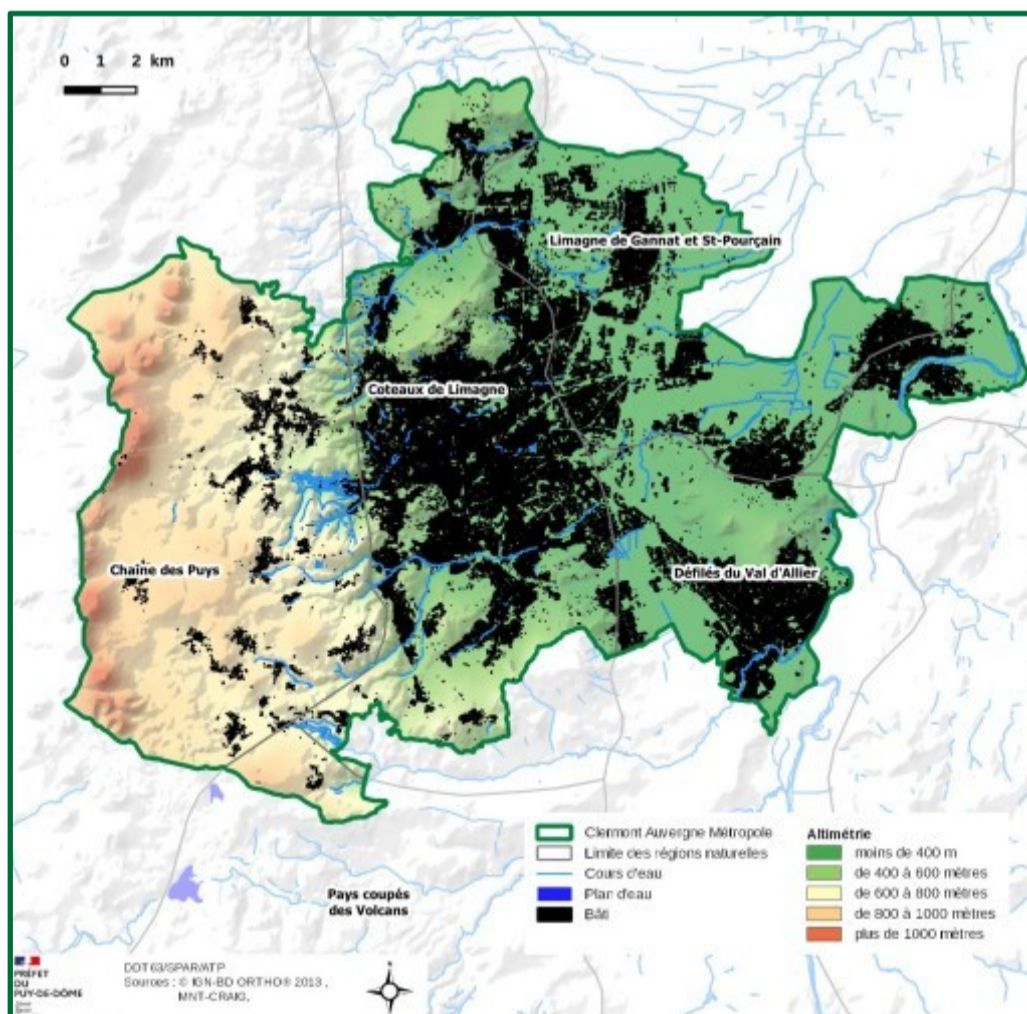
EPCI



Département

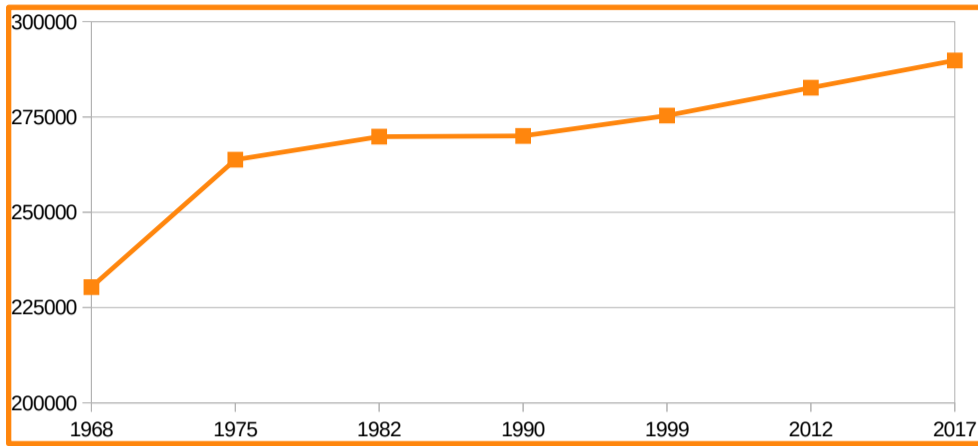


Relief et hydrographie





Une métropole en croissance

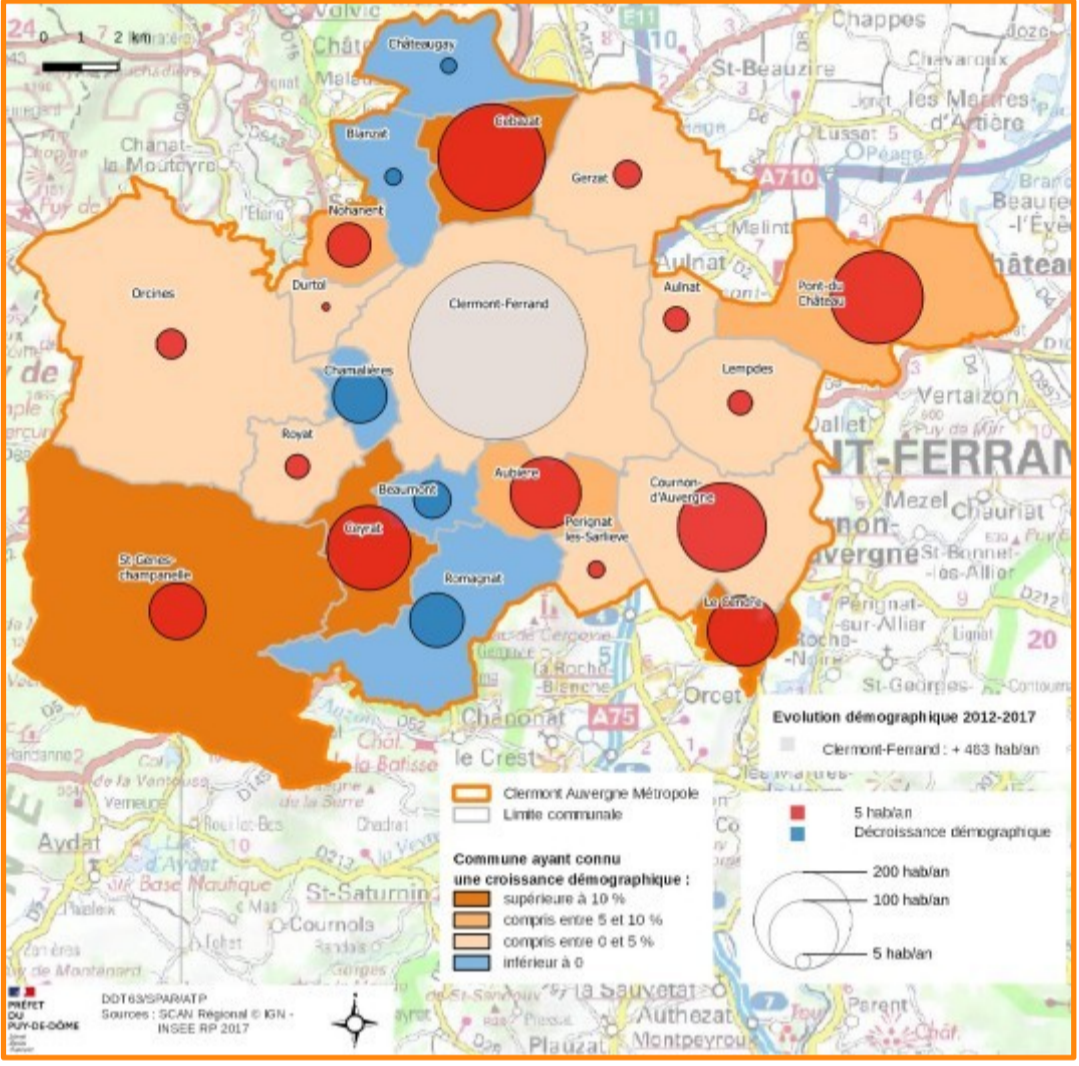


La métropole clermontoise connaît actuellement une croissance démographique de l'ordre de 0,5 % par an, ce qui la place en 2ème position parmi les 4 métropoles de la région AuRA (derrière Lyon mais devant Grenoble et Saint-Etienne).

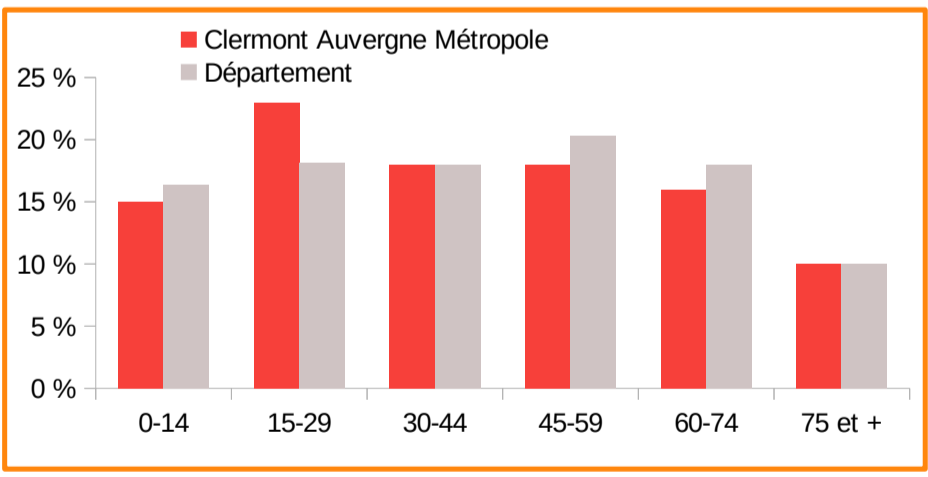
A l'aube des années 1970, la croissance est portée principalement par les communes de première couronne comme Cournon-d'Auvergne, Lempdes, Beaumont, Cébazat ou Gerzat car la disponibilité des terrains et la topographie permet une urbanisation « facile ». Cette croissance se fait au détriment de la ville centre, qui perd près de 20.000 habitants entre 1970 et 1990.

Depuis quelques années, la croissance est plus homogène sur le territoire. Clermont-Ferrand connaît une croissance démographique accélérée depuis 2010 et compte près de 50 % des habitants.

Evolution démographique 2012-2017



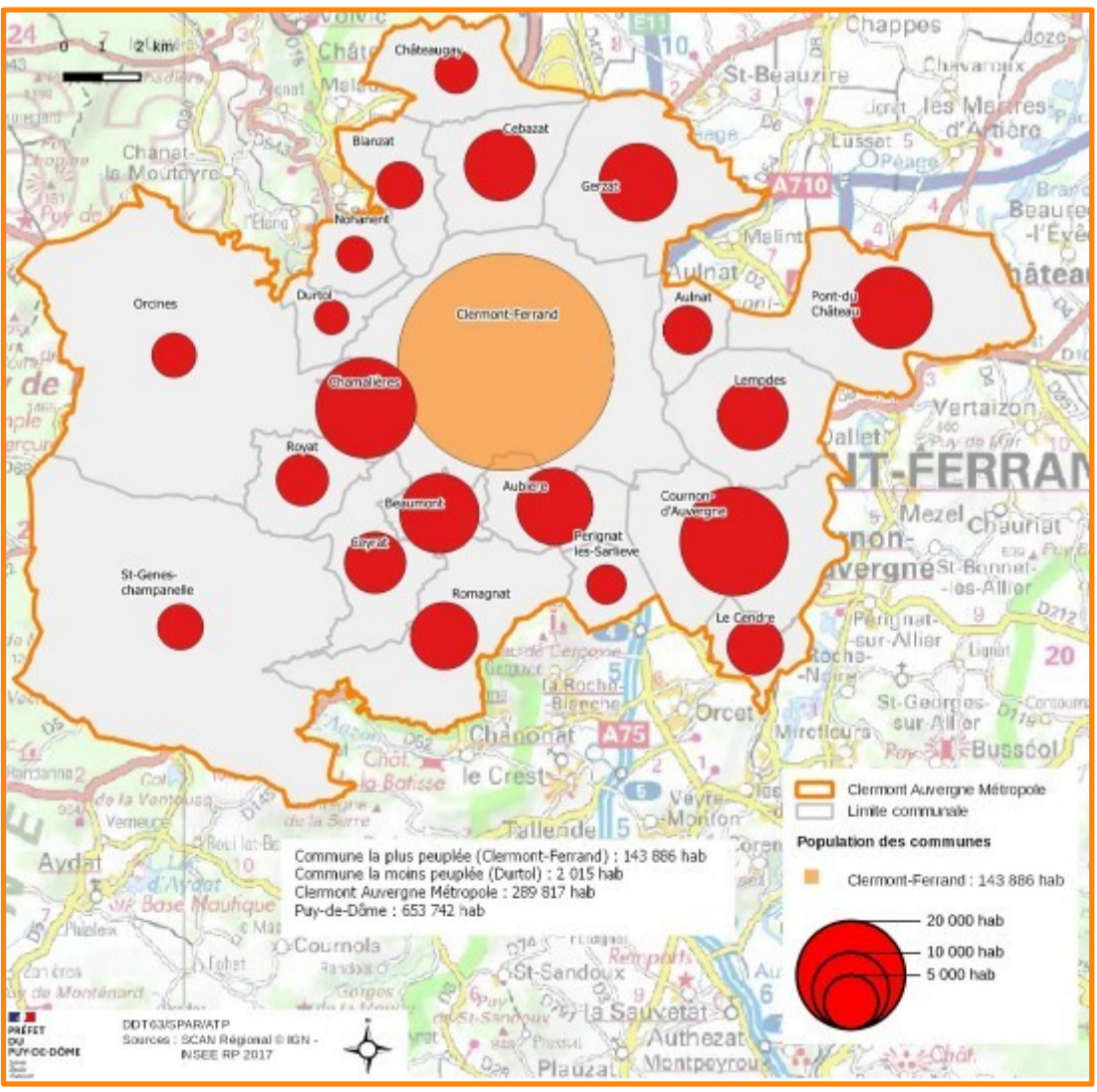
Répartition de la population



La métropole clermontoise étant le principal pôle universitaire de l'ouest régional, on retrouve une grande proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans.

L'indice de jeunesse sur la métropole (0,86) est au niveau de la moyenne départementale (0,81).

$$\text{indice de jeunesse} = \frac{\text{nombre de personnes de - de 20 ans}}{\text{nombre de personnes de + de 60 ans}}$$

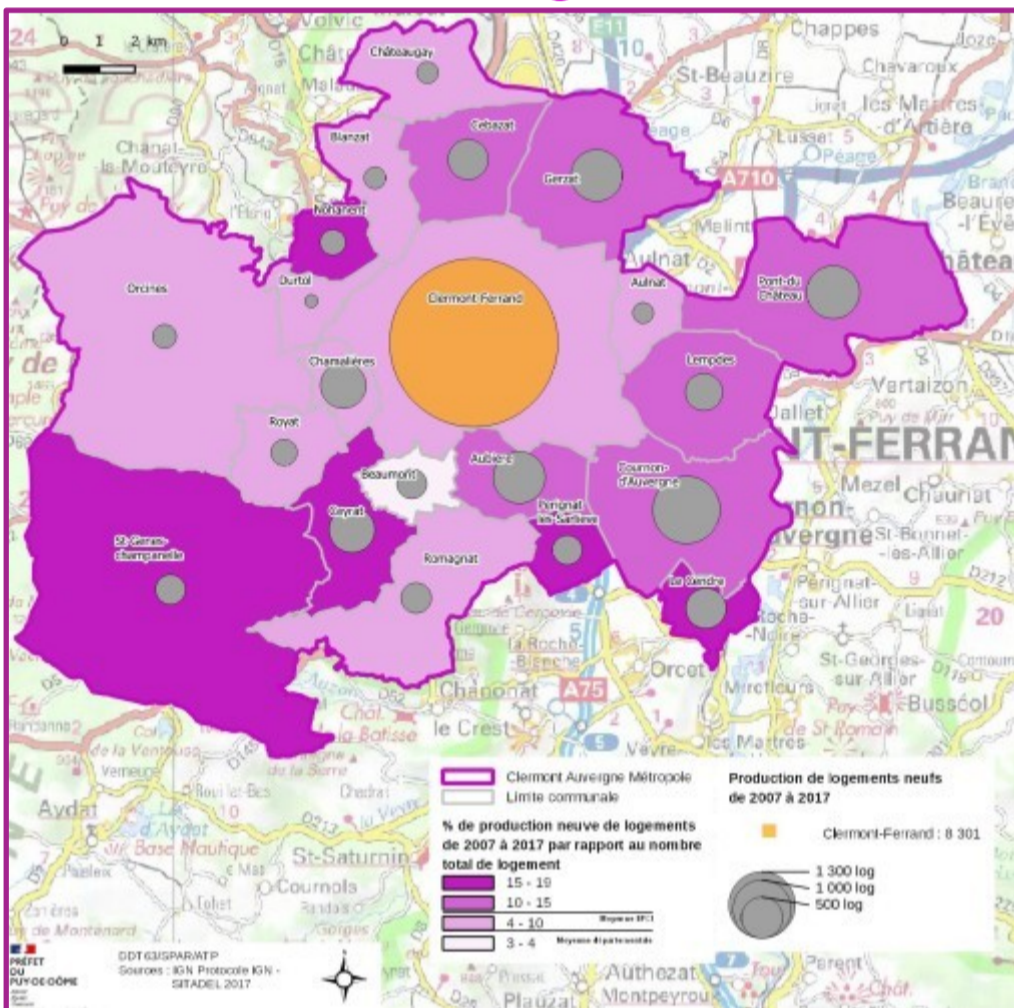




Une politique de l'habitat portée par la métropole

Le nombre de résidences principales a augmenté de 15 % depuis 1999 (+ 21.770) et représente 88,3 % du parc de logements en 2017 (145.928 résidences principales).
 Le nombre de logements vacants augmente lui plus rapidement sur la même période, + 26,6 % (+ 3.695), ce qui porte le taux de logements vacants à 8,4 % en 2017 (13.885 logements vacants), mais reste inférieur à la moyenne départementale (10,4 %).
 La part de résidences secondaires est très faible 3,3 % (5.442 résidences secondaires).
 Les logements sont occupés à 51,6 % par des locataires.
 Les logements collectifs représentent 62 % du parc.

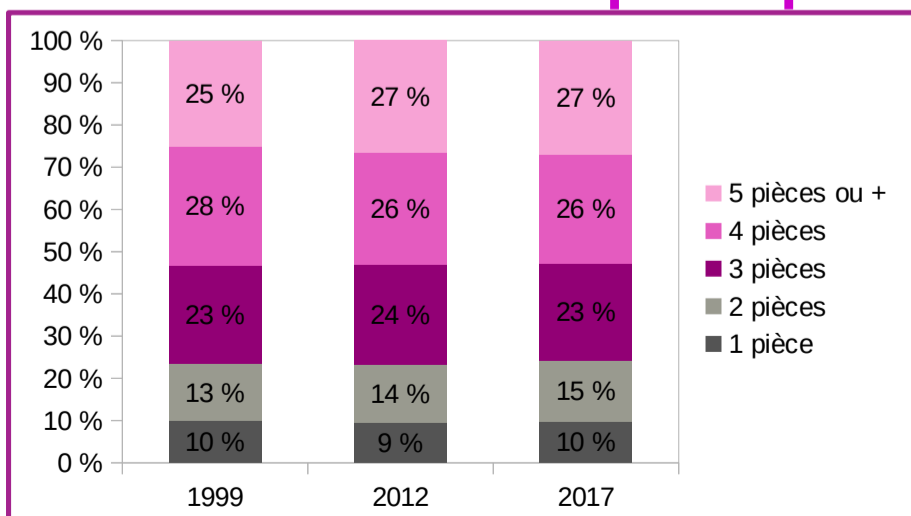
Production de logements neufs



Production d'environ 1.610 logements par an pour l'ensemble de l'EPCI, soit 1 % du nombre de logements.

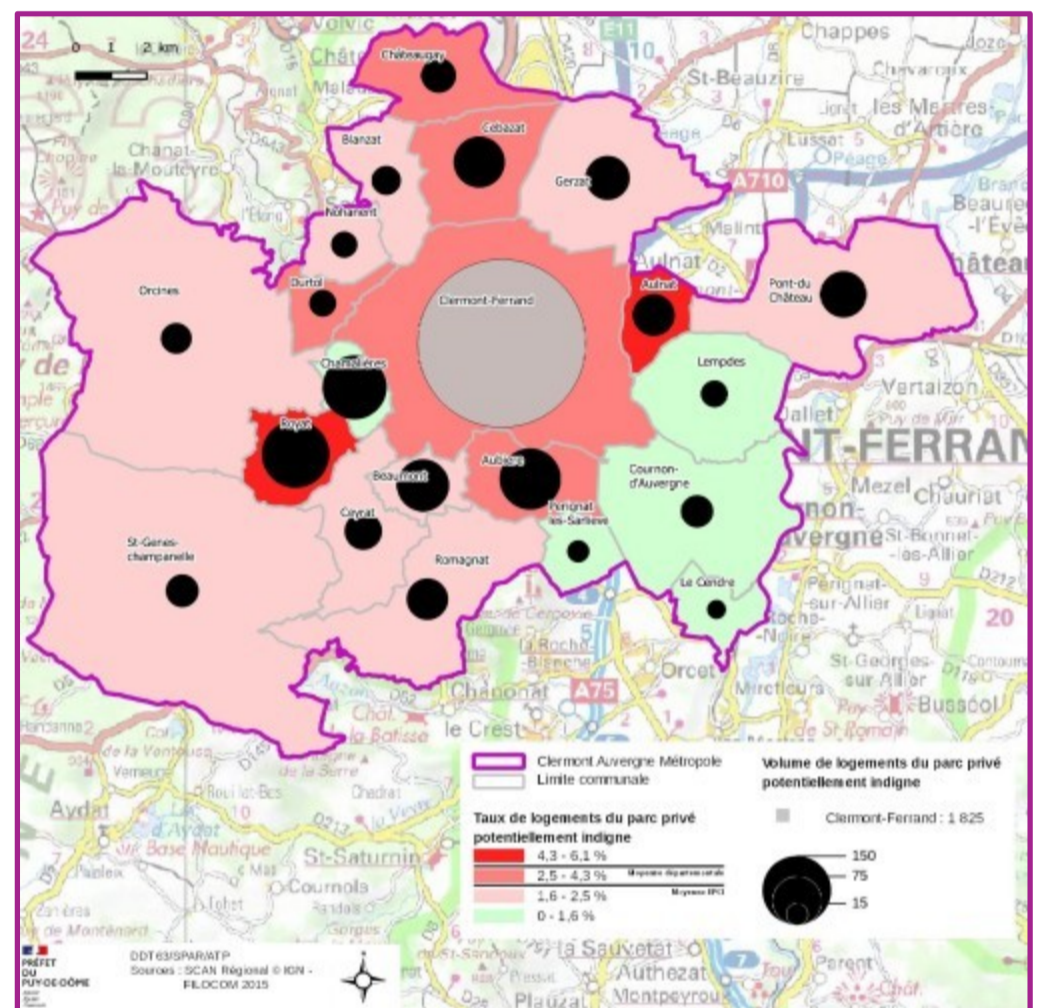
Le Plan Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 est prorogé pour une durée de 2 ans (février 2022). Il définit les objectifs et principes pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens pour y parvenir. L'étude d'un nouveau PLH pour la période 2022-2027 est engagée.

Taille des résidences principales



Parc privé potentiellement indigne

potentiellement indigne

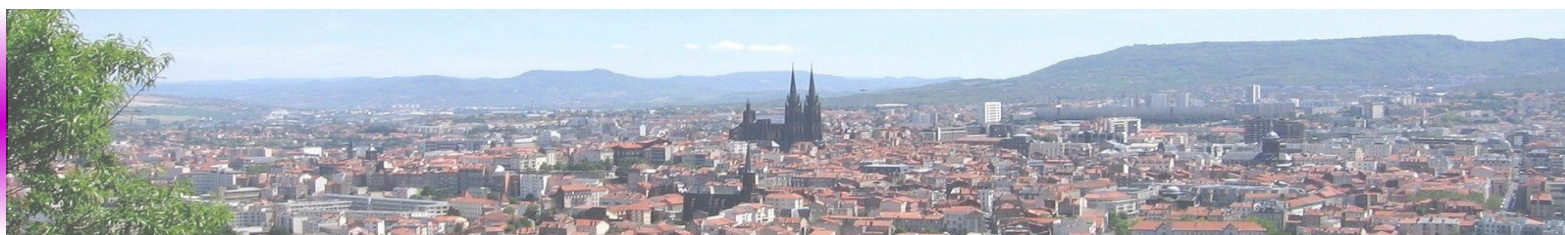


Le taux de logements potentiellement indignes est inférieur à la moyenne départementale, à l'exception des communes d'Aulnat et Royat. Une vigilance doit être portée sur la commune de Clermont-Fd au vu du nombre élevé de logements potentiellement indignes.

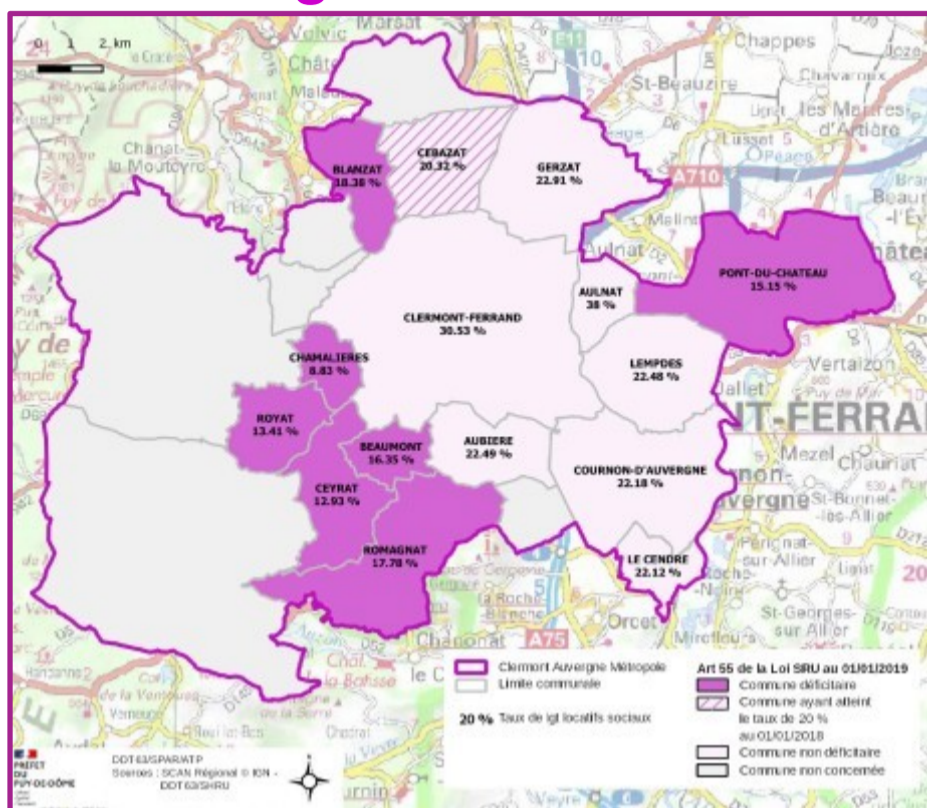
Structure des ménages



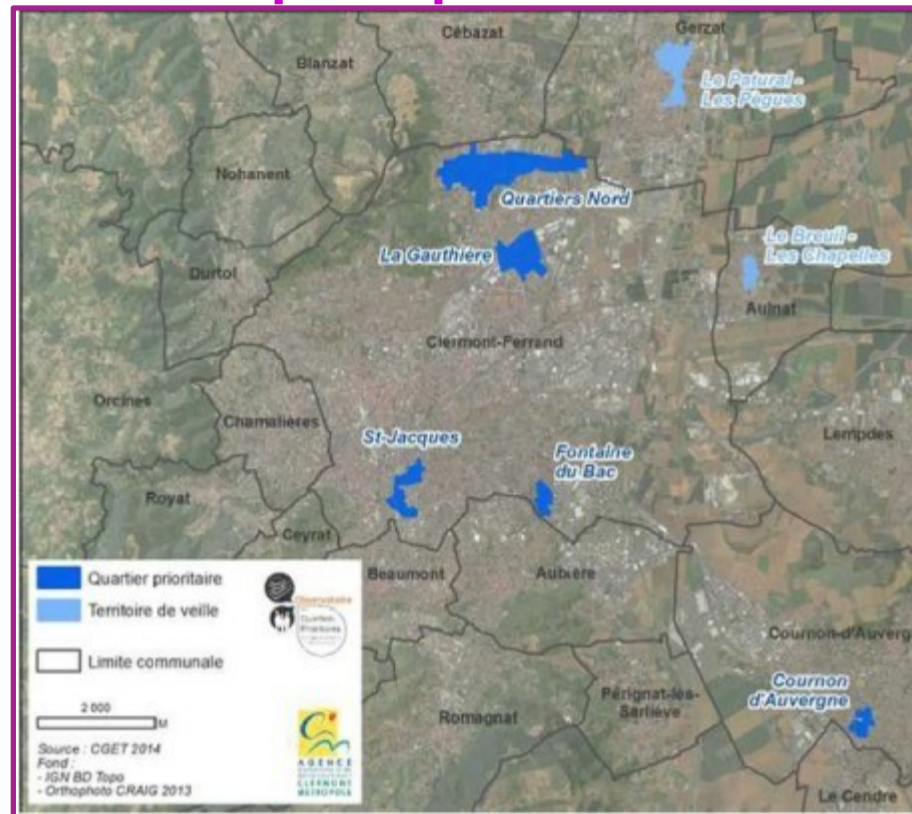
La part de personnes seules sur le territoire augmente plus rapidement que la part de petits logements (1 et 2 pièces), ce qui montre un besoin en petits logements sur ce territoire.



Logement social



Contrat de ville - Quartiers prioritaires de la politique de la ville



Quinze communes de l'EPCI sont concernées par l'article 55 de la loi SRU sur le logement social. Cet article impose aux communes de + 3.500 habitants un taux minimum de 20 % de logements sociaux sur le parc de logements. Au 1^{er} janvier 2019, 7 communes sont déficitaires avec un taux inférieur à 20 % dont Chamalières inférieur à 10 % et Beaumont.

Le nouveau Contrat de Ville a été signé le 21/12/2015. Il identifie les enjeux prioritaires dans le cadre de la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Clermont Auvergne Métropole est le porteur du NPNRU. Trois projets d'intérêt national (PRIN) ont été retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : les Vergnes, la Gauthière et Saint-Jacques nord, situés à Clermont-Ferrand. Ces trois quartiers comportent 4.487 logements dont 80 % de logements locatifs sociaux. La signature de la convention a eu lieu le 4 juillet 2019 ; le montant des concours financiers de l'ANRU est de 122 millions d'euros sur 370 millions d'euros HT de travaux.

Conférence intercommunale du logement (CIL)

La mise en place de la CIL a permis la réalisation d'un document cadre approuvé en novembre 2018 sur les orientations générales en matière d'attributions de logements sociaux. La convention intercommunale des attributions (CIA) et le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) sont la déclinaison opérationnelle de la CIL. La CIL du 22 mai 2019 a rendu un avis favorable sur la convention intercommunale des attributions et le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

Délégation des aides à la pierre (DAP)

Clermont Auvergne Métropole est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le premier PIG mis en œuvre sur le territoire de la métropole entre 2011 et 2015 a déjà permis de rénover 739 logements. Parmi ces logements, 425 ont bénéficié d'une prime dans le cadre du programme national « Habiter Mieux ». Suite à la réussite de ce 1^{er} programme, Clermont Auvergne Métropole, l'État et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) se sont engagés dans un nouvelle convention pour la période 2016-2021 avec l'objectif de rénover 1.680 logements.

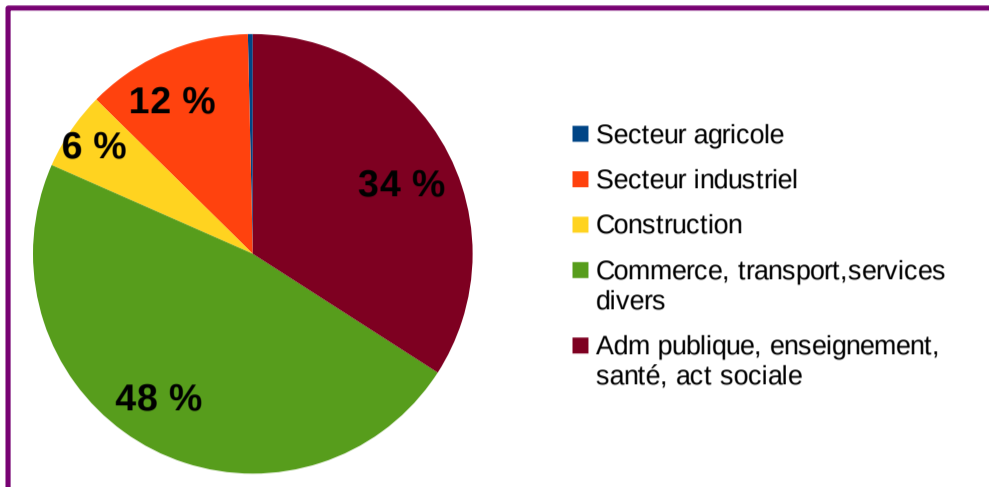
Accompagnement des Copropriétés

Mise en place par Clermont Auvergne Métropole par délibération du 5 avril 2019 sur l'ensemble de son territoire, la Veille et Observation des Copropriétés (VOC) est un observatoire sur les copropriétés privées qui constitue le premier maillon d'une stratégie locale partagée et dédiée aux copropriétés. La rénovation des copropriétés pourra notamment se faire au travers du nouveau dispositif MaPrimeRenov' Copro et par la mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'Habitat (OPAH) copropriété dégradée sur les 10 copropriétés des Vergnes et de la Gauthière (662 logements), inscrite dans la convention NPNRU.

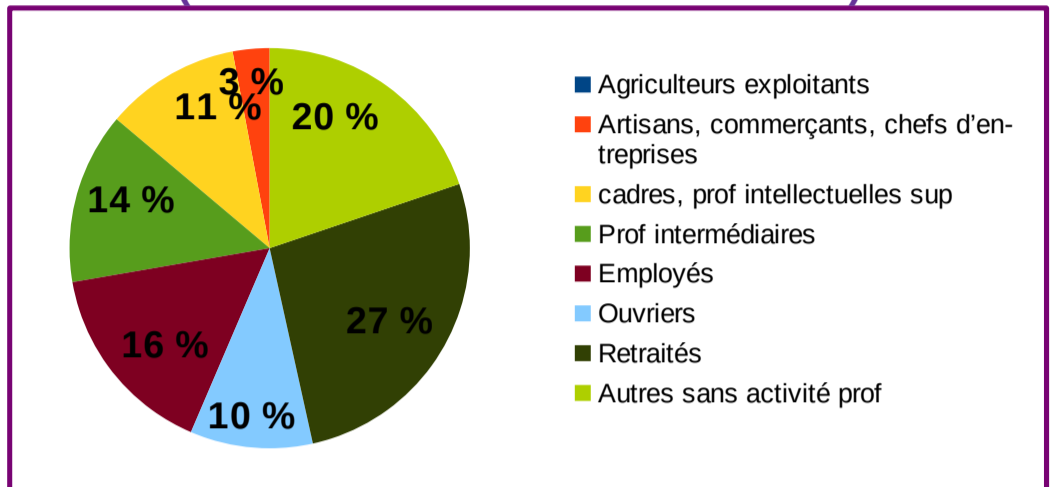


Une économie de plus en plus diversifiée

Emploi par secteur d'activité (158.150 emplois)



Catégories socio-professionnelles des habitants de l'EPCI (245.900 habitants de + de 15 ans)



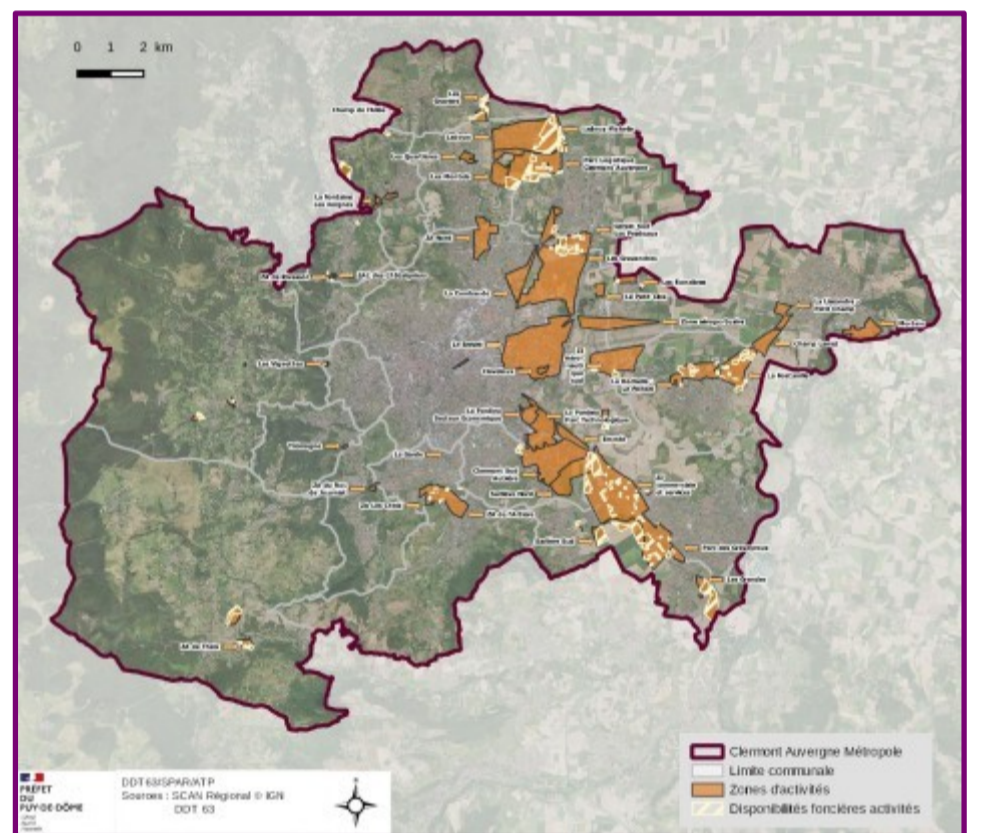
Grandes entreprises et services

L'entreprise emblématique du territoire est Michelin, entreprise spécialisée dans la fabrication et le rechapage de pneumatiques, qui compte environ 11.000 salariés à Clermont-Ferrand. Elle explique en partie l'essor démographique de Clermont-Ferrand au cours du XXème siècle.

Michelin demeure l'entreprise phare de la métropole mais l'économie repose aujourd'hui sur plusieurs filières : industrie automobile (Michelin), industrie aéronautique (SN Auvergne Aéronautique, A.I.A.), autre industrie (Trelleborg), services (IBM France, Be Almerys), santé (CSP, laboratoire Théa, Pharm Adis), agroalimentaire (INRA et Limagrain).

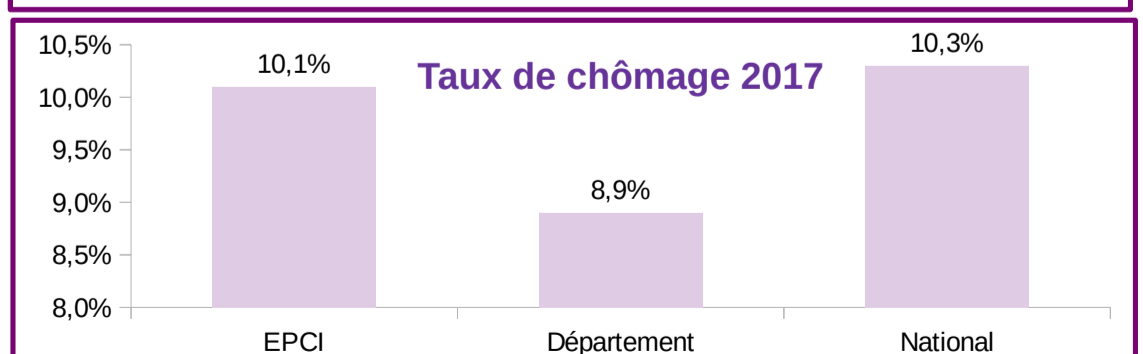
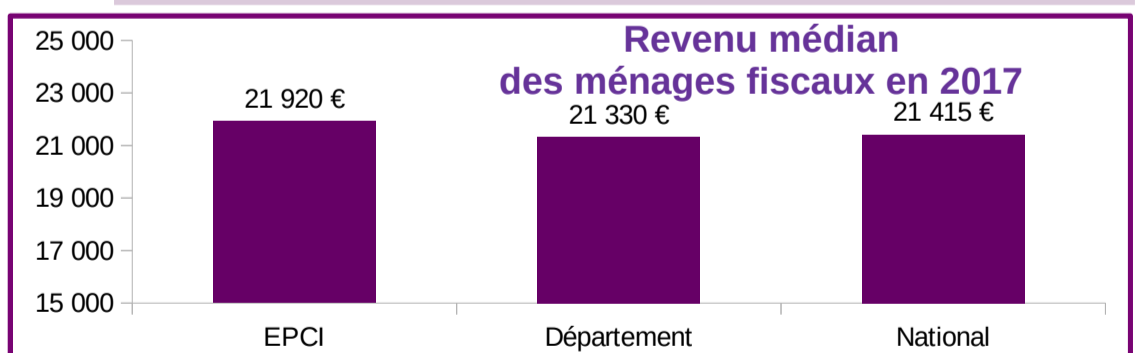
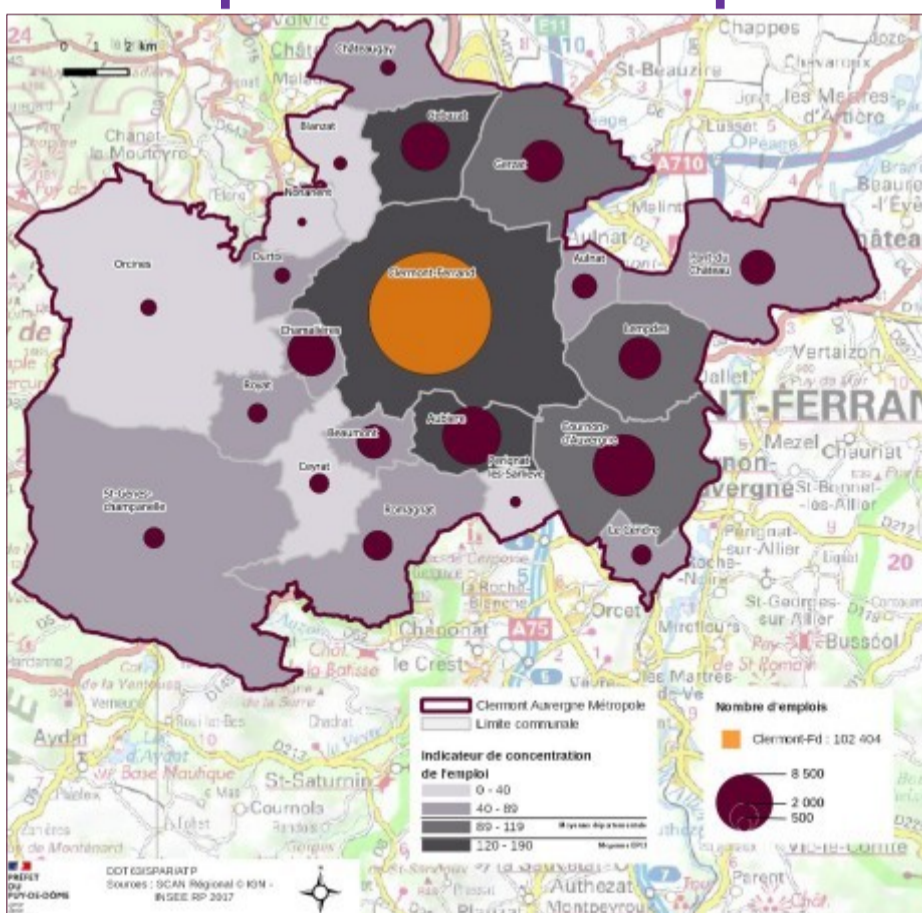
La métropole dispose également de gros employeurs publics (CHU, Université Clermont Auvergne, Métropole ...) et les administrations départementales.

Zones d'activités et commerciales



La plupart des zones d'activités du territoire se situe le long de l'axe de centralité Cournon – Aubière – Clermont-Fd – Gerzat – Cébazat.

Répartition de l'emploi

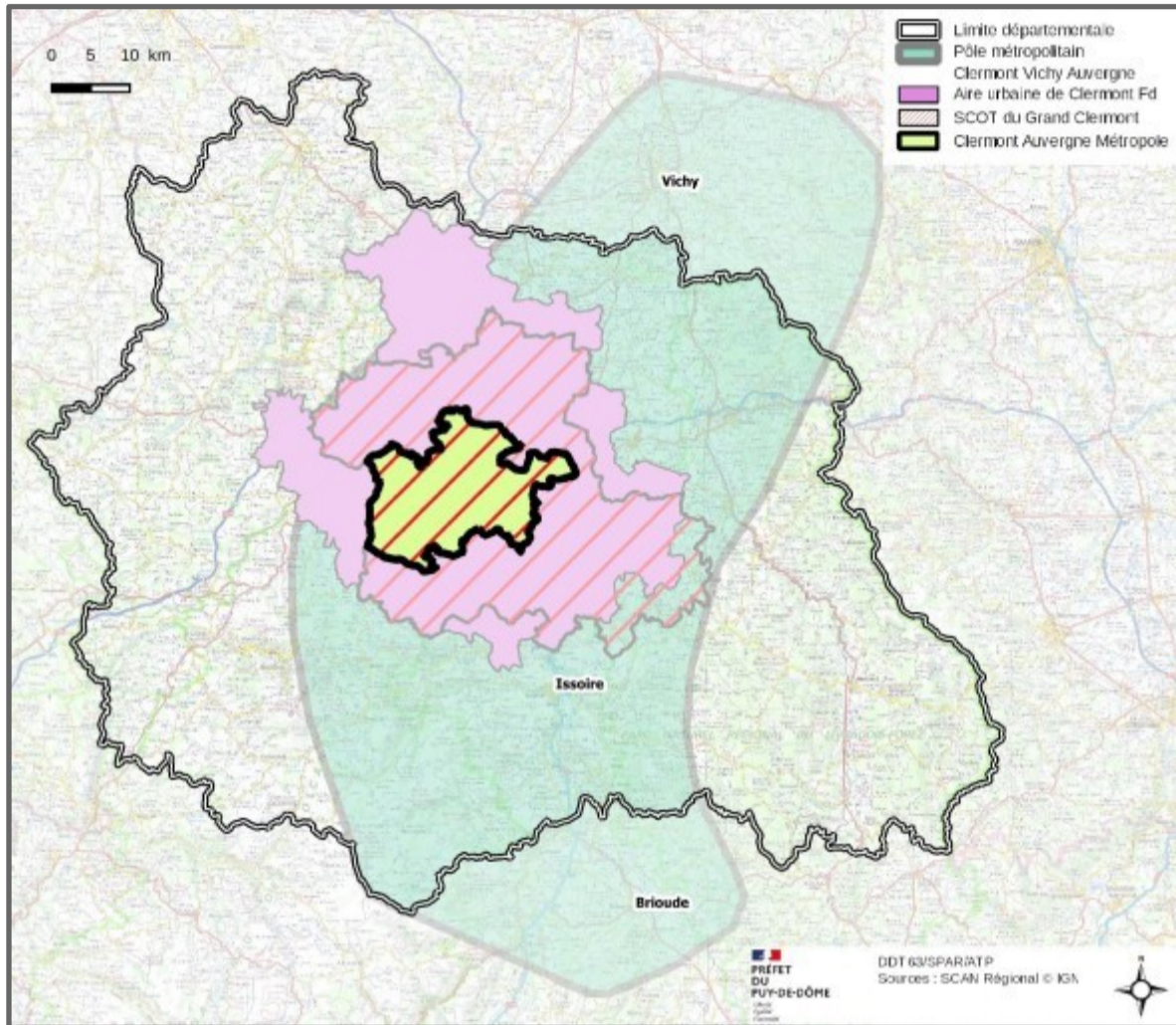


Le revenu médian des ménages fiscaux est légèrement supérieur au niveau départemental et national. Quant au taux de chômage (données INSEE), il est supérieur à la moyenne départementale et légèrement inférieur à la moyenne nationale.



La place de la métropole

Aire urbaine



La métropole de Clermont-Fd fait partie des 4 métropoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10.000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'aire urbaine de Clermont-Fd polarise une grande partie du département, elle compte plus de 180 communes et plus de 490.000 habitants. De plus, elle se trouve au centre de l'arc métropolitain Clermont Vichy Auvergne.



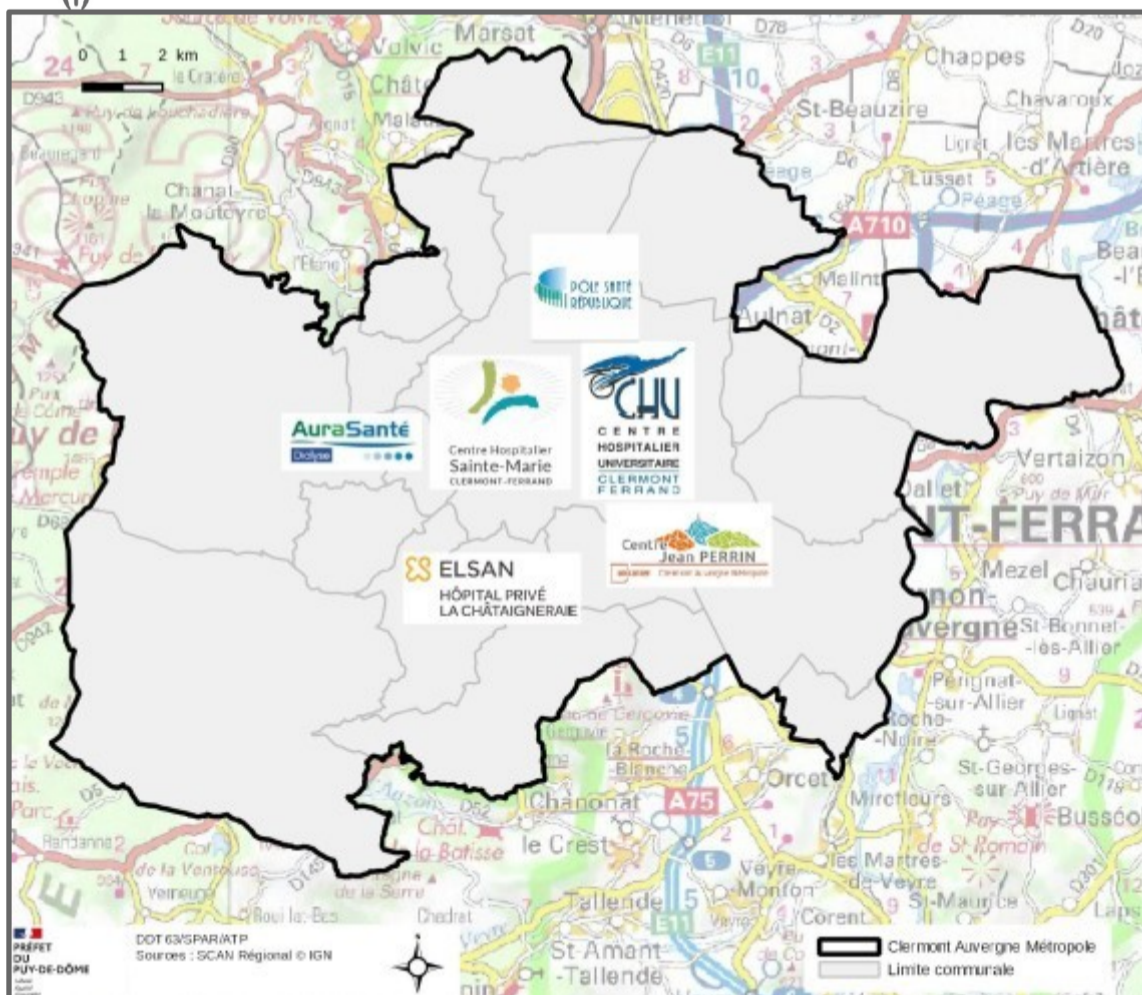
Enseignement



La métropole clermontoise accueille près de 41.000 étudiants dont près de 5.000 étrangers, au sein d'une université (UCA), des écoles (ingénieurs, commerce, architecture, art). Elle compte également plus d'une vingtaine de collèges et lycées (général, professionnel et privé).



Santé



Clermont Auvergne Métropole concentre un pôle de santé reconnu de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes. On recense 337 médecins et 122 pharmacies répartis sur le territoire, soit environ 1 médecin pour 860 habitants (1 médecin pour 1000 habitants pour le Puy-de-Dôme).

Équipements structurants

Culturels : le Zénith et la Grande Halle d'Auvergne, le Polydôme, la Comédie, l'Aventure Michelin, les musées, ... support d'évènements d'envergure nationale : le Sommet de l'élevage, le Festival international du court-métrage, le Festival Europavox, ...

La ville de Clermont-Fd candidate pour être capitale européenne de la culture en 2028.

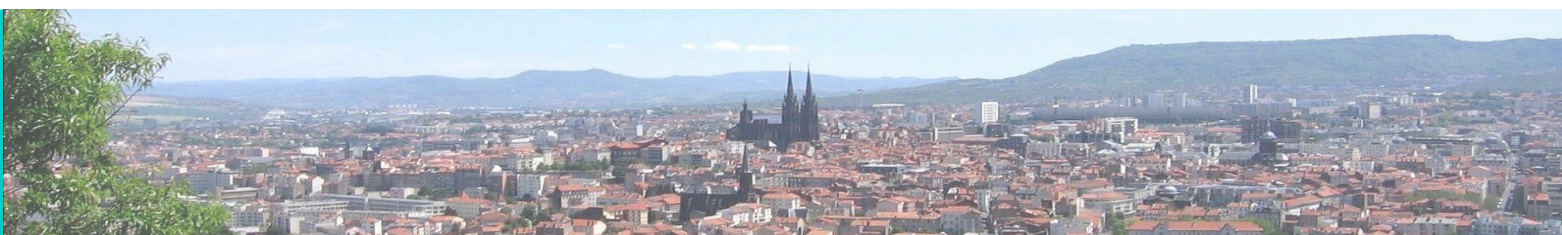
Sportifs : le stade Marcel Michelin avec l'ASM rugby, le stade Gabriel Montpied avec le Clermont Foot, le stadium Jean Pellez avec l'athlétisme, l'Arténium avec les différents pôles France, le stade Ph. Marcombes...

Patrimoine

Historique : cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption, basilique Notre-Dame-du-Port, cité médiévale de Montferrand, ...

Naturel : la chaîne des Puys, le Val d'Allier, ...

Thermalisme

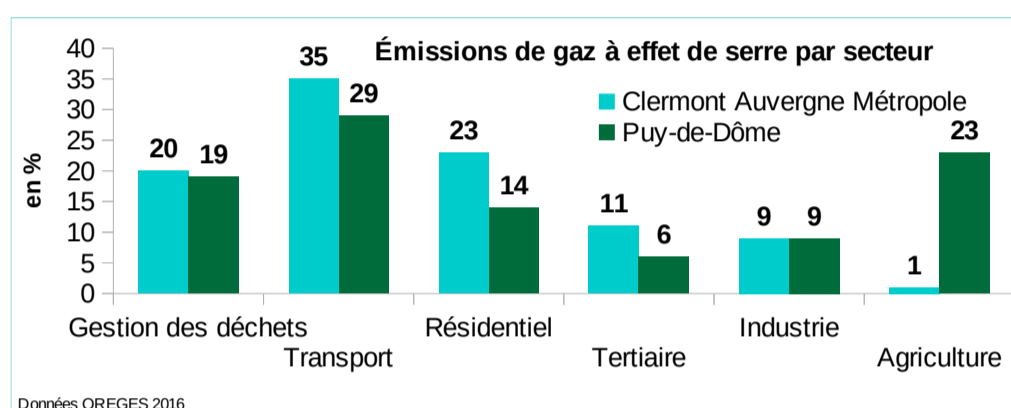
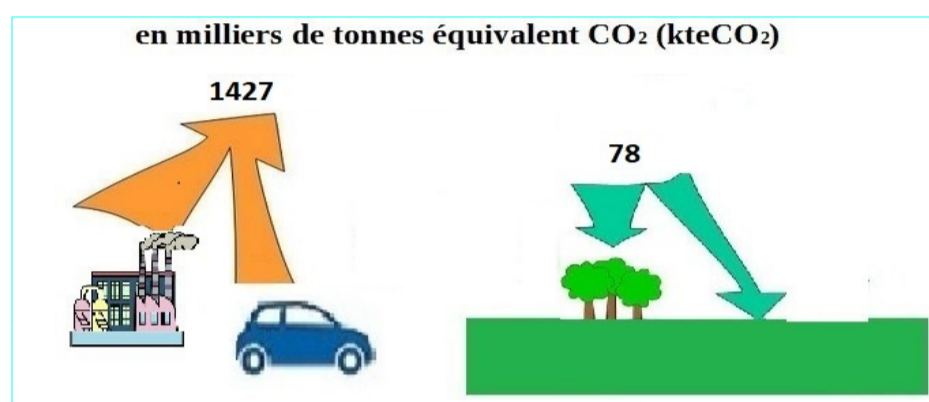


Un engagement vers la transition énergétique

Émissions de gaz à effet de serre

Le secteur des transports est le plus fort émetteur des gaz à effet de serre comme sur la plupart des territoires (36%). Les surfaces agricoles et naturelles du territoire ne peuvent fixer que 78 kteqCO₂ par an alors que le territoire émet 1.427 kteqCO₂ par an.

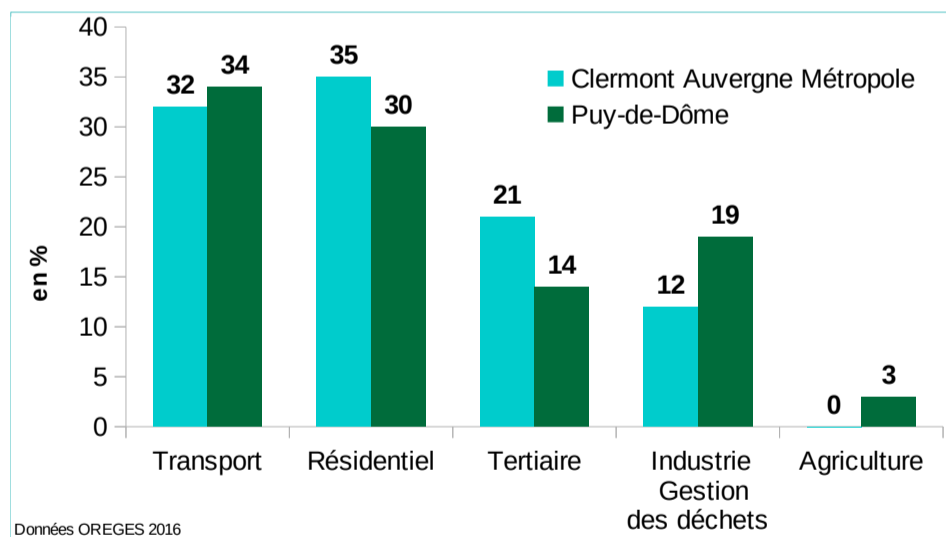
La Métropole a élaboré un Schéma de Transition Énergétique et Écologique pour construire une feuille de route à l'horizon 2030 et 2050 en matière de politique air, énergie, climat, environnement.



Émissions de polluants atmosphériques

La métropole de Clermont fait partie des 15 territoires français nationaux identifiés par l'Union européenne pour sa mauvaise qualité de l'air, même si ces dernières années, les seuils d'alerte ont été franchis moins souvent. La métropole s'engage vers la mise en place de zones à faibles émissions dont une dès 2022.

Consommation d'énergie par secteur d'activité



L'EPCI consomme environ 6.400 GWh d'énergie chaque année. Les transports en représentent le tiers, presque exclusivement sous forme de carburants routiers. Ceci rend le territoire dépendant aux produits pétroliers et sensible aux variations du prix du pétrole.

Le logement (34%) et le tertiaire (22%) sont les deux autres secteurs consommateurs d'énergie. Le tiers de l'énergie totale consommée sert au chauffage des locaux.

La part du tertiaire est sensiblement plus importante que sur les autres territoires, ce qui est significatif de la fonction de centralité que joue l'agglomération (administrations, commerces, loisirs).

La faible part de consommation du secteur industriel témoigne de la désindustrialisation du territoire.

Production d'énergie renouvelable

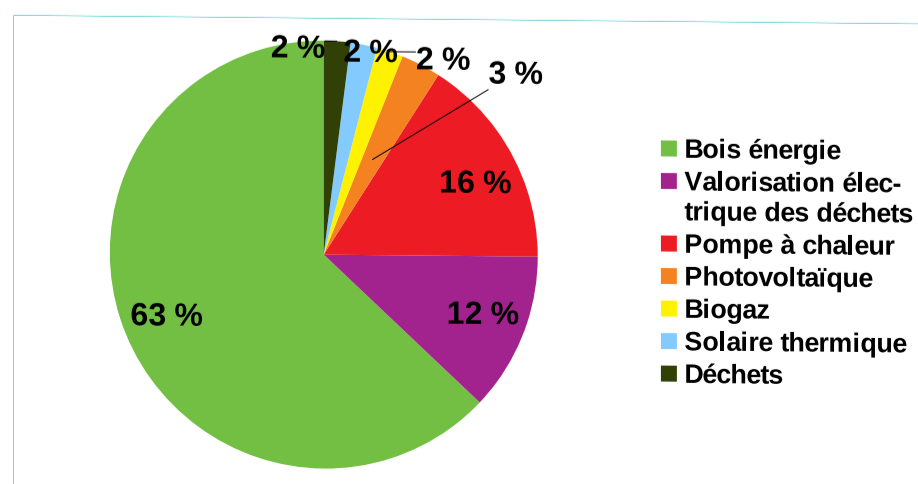
L'EPCI produit moins de 7 % de sa consommation, soit environ 430 GWh.

Le bois représente plus de la moitié de cette production (63%), pour partie dans les deux chaufferies de La Gauthière et de Croix-de-Neyrat (20%) et le reste (43%) est disséminé entre de très nombreux chauffages individuels et quelques petites chaufferies.

La valorisation électrique des déchets dans l'usine du Valtom représente 12 % de la production renouvelable.

La production de photovoltaïque, de solaire thermique et des pompes à chaleur est répartie sur tout le territoire en une multitudes de sites, souvent liées au logement individuel.

Les projets d'extension des deux réseaux de chaleur du nord de Clermont-Ferrand et de récupération de la chaleur fatale de l'usine d'incinération pour un nouveau réseau à l'est, celui de valorisation du biogaz de l'usine du Valtom par injection dans le réseau de GRDF, celui de la méthanisation des boues de la station d'épuration feront progresser cette production plus rapidement.



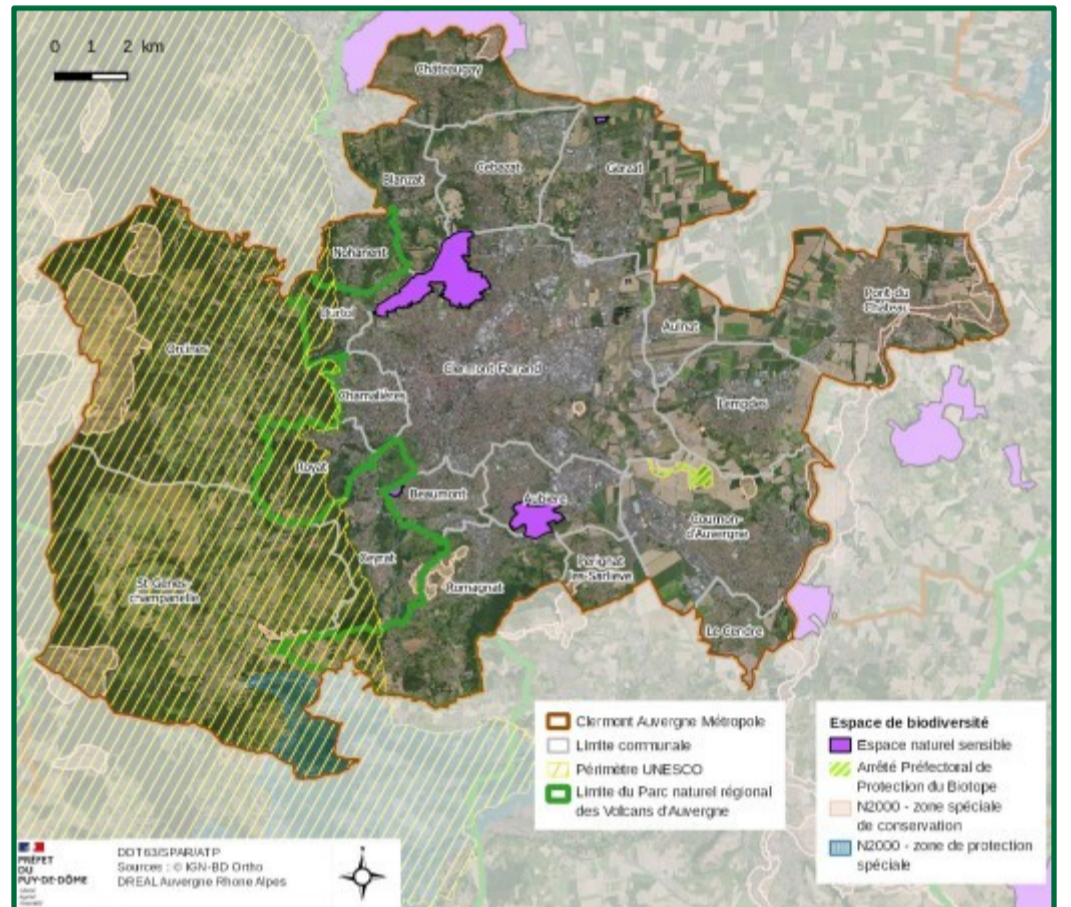


Une biodiversité riche à proximité immédiate des secteurs urbanisés

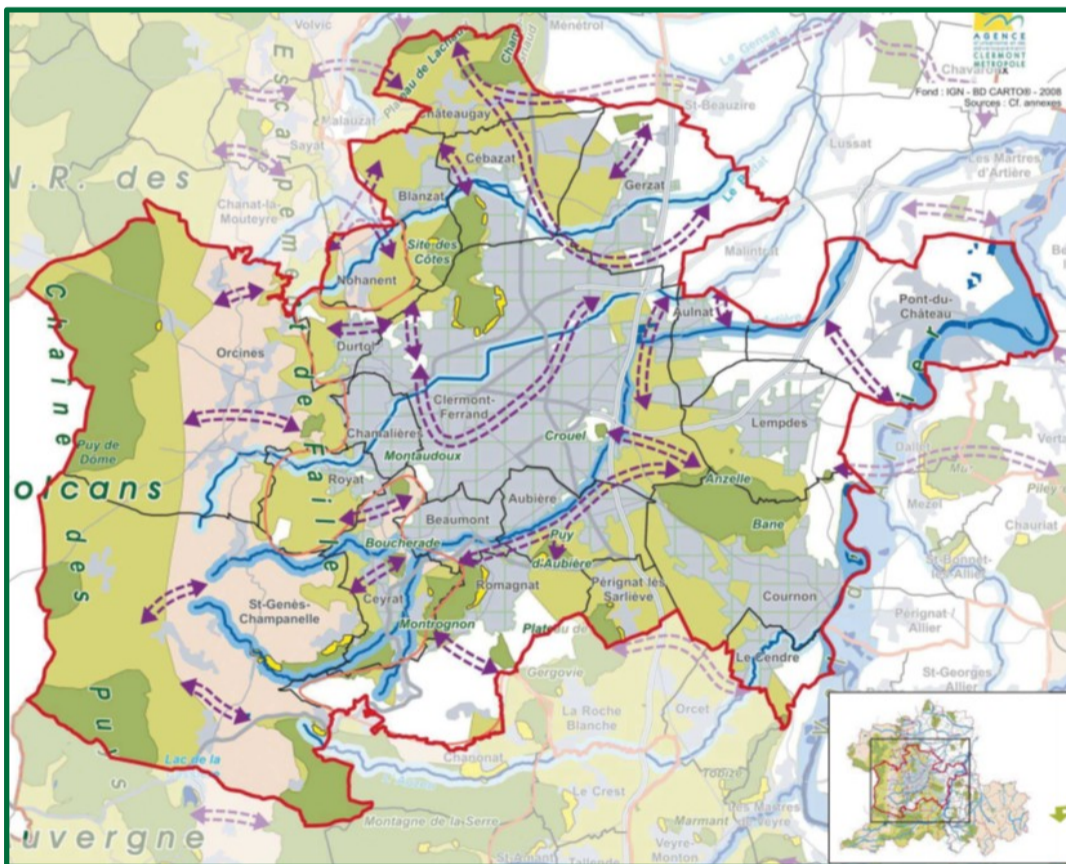
Protections environnementales

- 5 Sites Natura 2000 (Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagne, Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont, Val d'Allier Alagnon, Chaînes des Puys et Pays des Couzes)
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (Puy d'Anzelle et plateau des Vaugondières)
- 4 Espaces Naturels Sensibles (Marais de Lambre, Site des Côtes de Clermont, Puy d'Aubière et La Chataigneraie)

La partie ouest du territoire est incluse dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et dans le périmètre UNESCO.

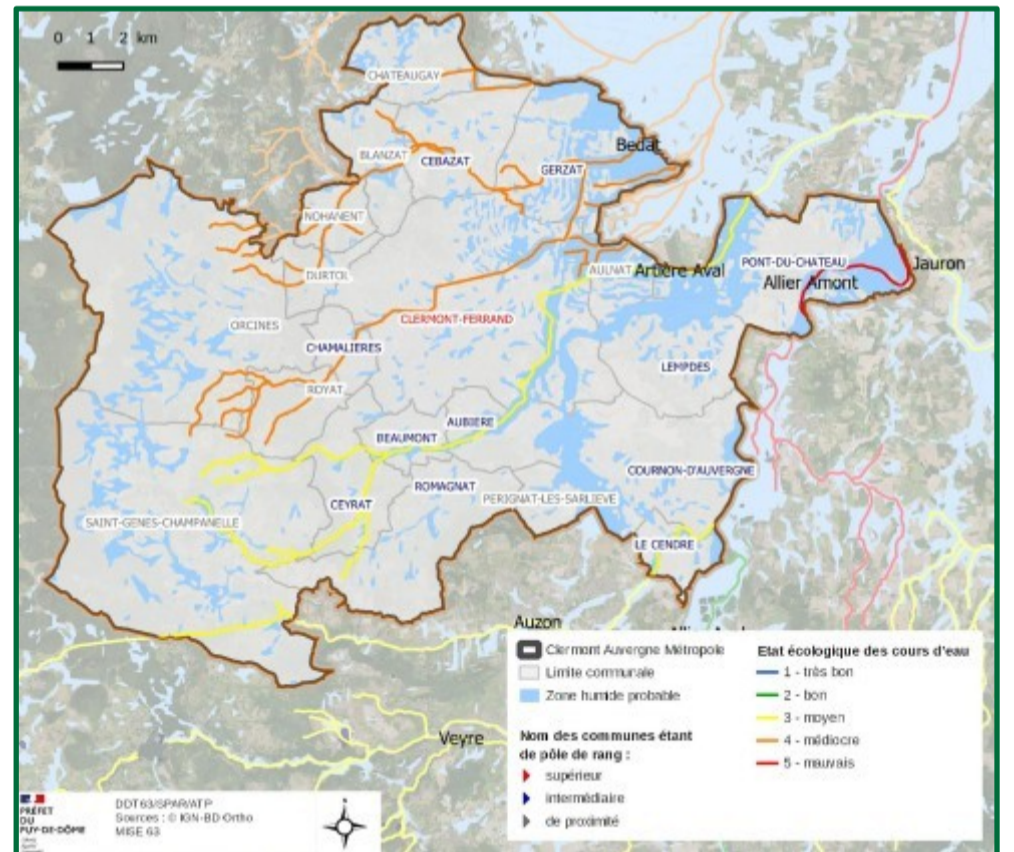


Biodiversité et trames écologiques du SCoT du Grand Clermont



- Cœur de nature d'intérêt écologique majeur à conserver
- Cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte
- Espace urbanisé présentant un intérêt écologique
- Vallée majeure / ou secondaire, à protéger ou à reconquérir
- Principe de corridor écologique entre cœurs de nature à protéger ou à constituer
- Trame écologique en zone urbaine à préserver ou à constituer
- Secteur sensible des parcs naturels régionaux à préserver et valoriser

Qualité des cours d'eau



La qualité des cours d'eau est moyenne sur le territoire. C'est un territoire qui comporte de nombreuses zones humides. Ces dernières permettent :

- de ralentir les inondations,
- de capter et recycler les nutriments (nitrates...),
- d'accueillir une importante biodiversité,
- le pâturage ou la prairie de fauche en période de sécheresse.

Elles sont données à titre indicatif par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.



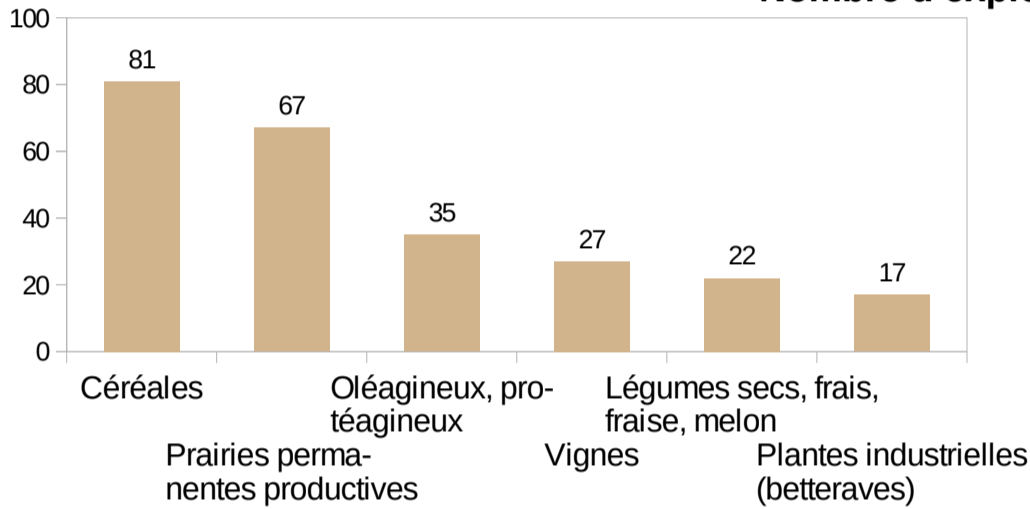
Une agriculture à préserver de l'étalement urbain

La surface agricole utile (SAU) recouvre 25 % de la surface totale du territoire.
Cette surface est composée à 45 % de surface en herbe et fourrages et de 42 % de céréales.

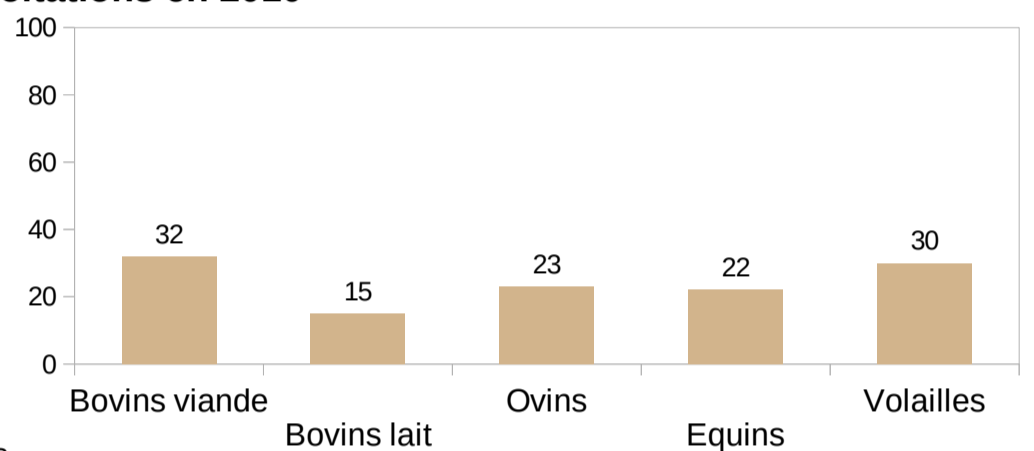
Le nombre d'exploitations a diminué d'un tiers entre 2000 et 2010 (de 267 à 178).
Les installations aidées entre 2010 et 2017 sont au nombre de 33 (583 pour l'ensemble du département).

Productions végétales

Nombre d'exploitations en 2010

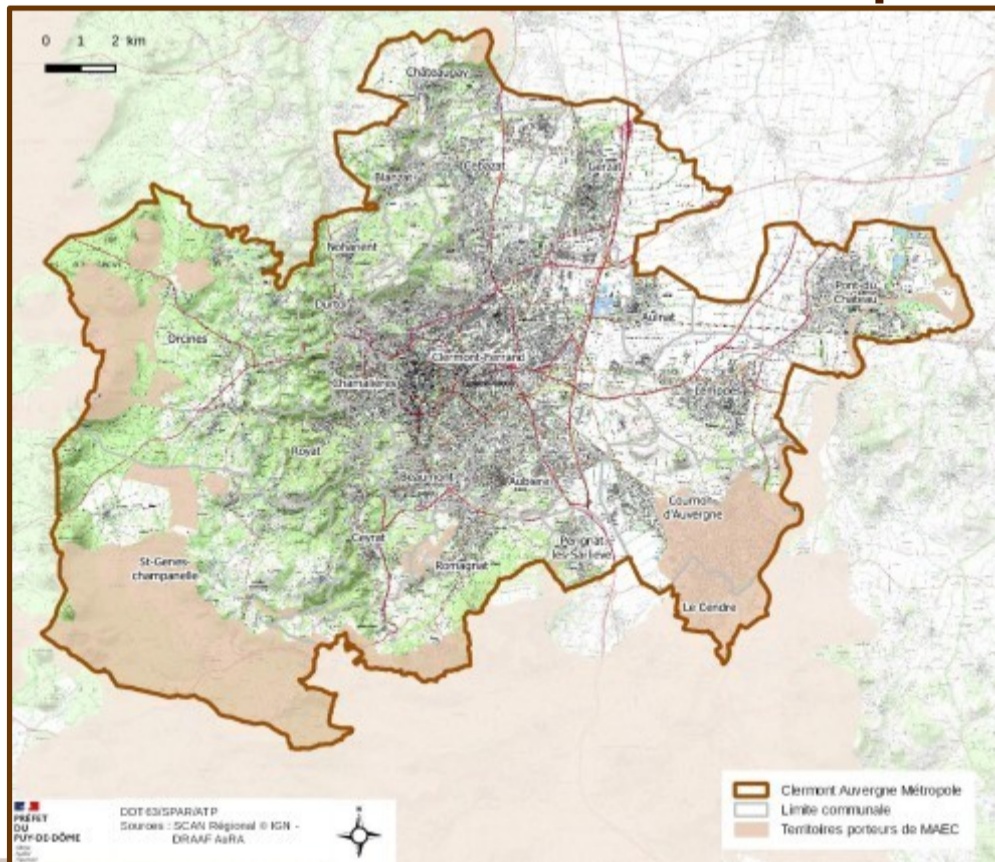


Productions animales



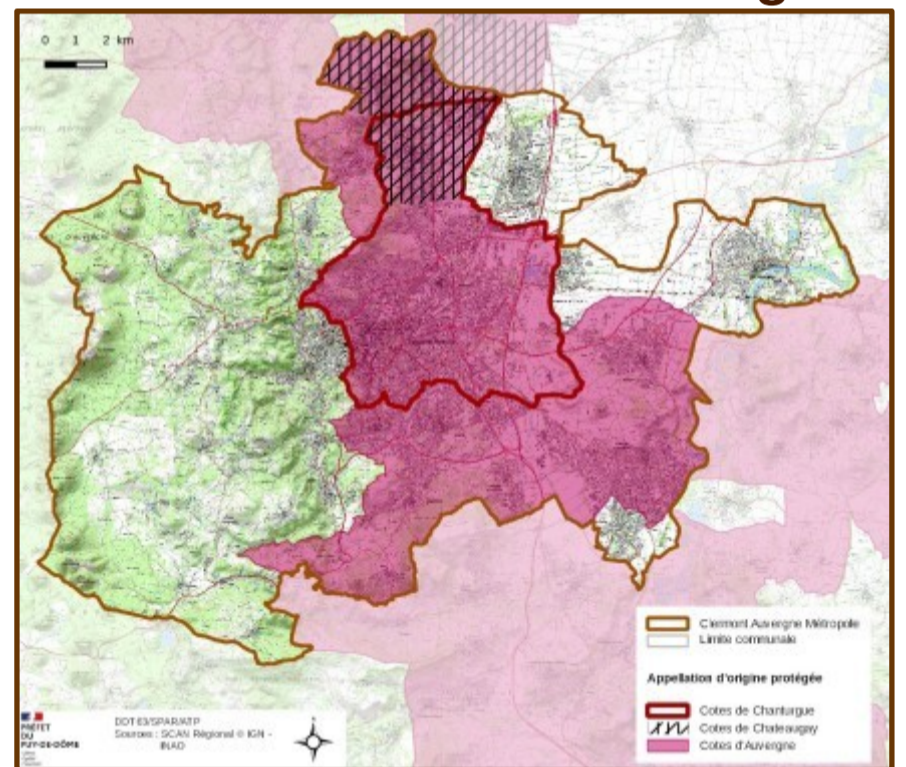
Une même exploitation peut ou non cumuler plusieurs types de production

Des surfaces riches en biodiversité à conserver grâce aux mesures agro-environnementales et climatiques

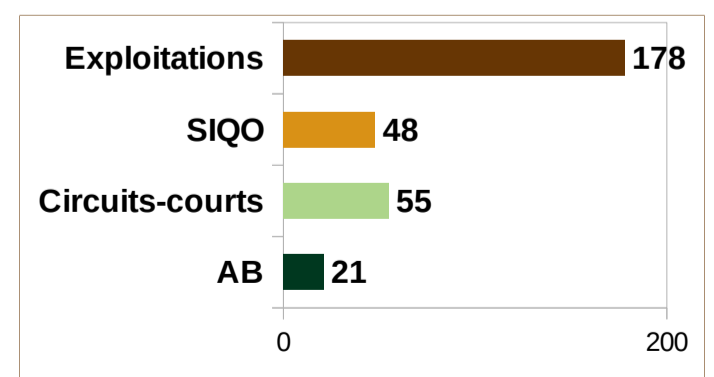


La commune de St-Genès-Champanelle accueille un centre de l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE). Cet institut mène des recherches pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable, et pour un environnement préservé et valorisé. L'INRAE est le 1^{er} institut de recherche agronomique d'Europe.

Cartes AOP vins d'Auvergne



Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et circuits-courts



27 % des exploitations produisent sous SIQO.
Et 31 % des exploitations vendent en circuit-court (maximum un intermédiaire entre producteur et consommateur).

Direction Départementale
des Territoires du Puy-de-Dôme



Directrice de publication : Manuelle Dupuy
Coordonnateurs: Caroline Faucher et Céline Barrailh
Contributeurs : Services de la DDT
Cartographie : Caroline Jucker

7, rue Léo Lagrange – 63000 Clermont-Ferrand
ddt@puy-de-dome.gouv.fr
www.puy-de-dome.gouv.fr